

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

CRÉATION D'UNE ZONE D'ACTIVITÉS ET COMMERCIALE PAR LA SOCIÉTÉ DE DISTRIBUTION NŒUXOISE (SDN) SUR LES COMMUNES DE NŒUX-LES-MINES ET MAZINGARBE.

Par arrêté du 08/06/2022 les maires de Nœux-les-Mines et de Mazingarbe ont ordonné l'ouverture d'une enquête publique en vue de la réalisation d'une zone d'activités et commerciale rue Léon Blum à Nœux-les-Mines et le Déponty à Mazingarbe, par la Société de Distribution Nœuxoise (SDN).

Considérant les articles R122-2, R. 123-9 du code de l'environnement et l'avis de l'Autorité Environnementale du 12 octobre 2021, le dossier est soumis à évaluation environnementale.

L'ENQUÊTE PUBLIQUE AURA LIEU DU MERCREDI 29 JUIN 2022 A 9H AU MERCREDI 3 AOÛT 2022 A 17H, soit une durée de 36 jours.

Commissaire enquêteur	Organisateur de l'enquête
Monsieur Michel REUMAUX, responsable du service Qualité/Sécurité/Environnement d'une entreprise SEVESO, retraité, est désigné en qualité de commissaire-enquêteur par décision de Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Lille.	Commune de Nœux-les-Mines secondée par la commune de Mazingarbe. Siège de l'enquête : mairie de Nœux-les-Mines, 101 Rue Nationale 62290 - Nœux-les-Mines.

Dates des permanences du commissaire enquêteur

Il se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations orales ou écrites aux dates suivantes :

Nœux-les-Mines	Mazingarbe
- Mercredi 29 juin 2022 de 9h00 à 12h00 - Lundi 18 juillet 2022 de 14h00 à 17h00 - Mercredi 3 août 2022 de 14h00 à 17h00	- Jeudi 30 juin 2022 de 9h00 à 12h00 - Vendredi 22 juillet 2022 de 14h00 à 17h00 - Mardi 2 août 2022 de 14h00 à 17h00

Les pièces du dossier et un registre d'enquêtes à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront tenus à la disposition du public en mairies de Nœux-les-Mines et de Mazingarbe aux jours et heures habituels d'ouverture.

Consultation du dossier d'enquête publique

Le public pourra faire connaître ses observations et propositions uniquement pendant le délai de l'enquête publique :

- soit en les consignants directement sur les registres d'enquête ouverts à cet effet en mairies de Nœux-les-Mines et de Mazingarbe,
- soit en les adressant par courrier à l'attention du commissaire enquêteur précisant la mention « **ne pas ouvrir** » :
 - en mairie de Nœux-les-Mines, 101 rue nationale, 62290 Nœux-les-Mines
 - en mairie de Mazingarbe, 42 rue Alfred Lefebvre, 62670 Mazingarbe
- soit en les adressant par courrier électronique à l'adresse suivante : enquete-publique@noeux-les-mines.fr ou ep@ville-mazingarbe.fr.

Des informations complémentaires peuvent être demandées à la mairie de Nœux-les-Mines (service urbanisme : 03 21 61 38 11) ou de Mazingarbe (service urbanisme : 03 21 72 78 24).

Les observations et propositions du public seront tenues dans les meilleurs délais à la disposition du public au siège de l'enquête (mairie de Nœux-les-Mines).

Publicité du rapport et des consultations du commissaire enquêteur

A l'issue de l'enquête, une copie du rapport, de l'avis et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sera déposée en mairie et sur le site internet des communes de Nœux-les-Mines et de Mazingarbe, pour y être tenue, à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Décisions pouvant être adoptées au terme de l'enquête

Ainsi qu'il résulte du code de l'urbanisme et du droit commun des enquêtes publiques, au terme de l'enquête réalisée conformément aux dispositions du code de l'environnement, la demande de permis d'aménager déposée par la Société de Distribution Nœuxoise pourra être accordée par le Maire de Nœux-les-Mines et le Maire de Mazingarbe.